

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014 à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents :

- Mme Denise Dulac, mairesse
- M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
- Mme Guylaine Aubin, conseillère
- M. Luc Vaillancourt, conseiller
- Mme Claudia Morin, conseillère
- M. Jean-Marc St-Jean, conseiller
- M. Gaston Fortier, conseiller
- M. Clément Pouliot, conseiller

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :

- 4.1. Autorisation de participation aux assises annuelles 2014 de la Fédération québécoise des municipalités, les 25, 26 et 27 septembre 2014, au Centre des congrès de Québec;
- 4.2. Résolution autorisant le directeur général à procéder à une offre d'emploi pour le poste de directeur des services publics et urbanisme;
- 4.3. Demande de l'École Morissette – Dossier brigadier Scolaire sur la rue de la Fabrique;
- 4.4. Avis de motion – règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile;

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

- 5.1. Résultats de l'ouverture des soumissions – solidification d'un ponceau de la route Ste-Caroline;
- 5.2. Résolution retenant les services de l'entrepreneur peintre Pierre Dumas – bâtiment Salle Alfred Gagnon;
- 5.3. Rétrocession d'une parcelle de terrain en faveur de Nancy Paré et Réjean Gosselin et constitution d'une servitude de puisage d'eau ;

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1. Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;
- 6.2. Avis de motion pour un règlement de modification du règlement de zonage ;
- 6.3. Adoption du second projet de règlement numéro 2014-612 - modification du règlement de zonage 2004-506 dans le but de créer une zone agricole - industrielle 106-AI, à même la zone 100-A;
- 6.4. Avis de motion pour un règlement de modification du règlement de zonage;
- 6.5. Adoption du second règlement numéro 2014-613 - modification du règlement de zonage 2004-506 de façon à agrandir la zone 37-I à même la zone 103-A;
- 6.6. Avis de motion pour un règlement de modification du règlement de zonage ;
- 6.7. Adoption du second projet de Règlement numéro 2014-614 - règlement de modification du règlement de zonage 2004-506 autorisant la construction d'habitations multifamiliales dans un secteur de la zone 6-HA;
- 6.8. Adoption du projet de règlement 2014-616 – modification règlement de zonage 2004-506 dans le but d'autoriser un nouvel usage dans un secteur de la zone 7-Ha;
- 6.9. Avis de motion pour un règlement de modification du règlement de zonage

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1. Suivi du Comité Familles et Aînés;
- 7.2. Résolution d'appui à l'association AQAIRS – Dossier pour le remplacement des systèmes de réfrigération

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1. Documents d'information;
- 8.2. Affaires MRC de Bellechasse;

9. Approbation des comptes

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles :

- 11.1. Souscriptions diverses :
 - 11.1.1. Demande de commandite de la Table Action Solidarité Bellechasse;
 - 11.1.2. Lettre Tournoi de golf Prévost Car 2014 ;
- 11.2. Varia.
 - 11.2.1. Motion de félicitations à l'organisation du Tournoi de balle rapide de Bellechasse

12. Période de questions des citoyens

13. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Denise Dulac ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil : « Maintenant, en silence, nous allons observer un moment de recueillement, au cours duquel chacune et chacun d'entre nous invoquera les forces et l'inspiration souhaitées, favorisant ainsi la conduite harmonieuse de la présente séance, ainsi que la bonne et saine administration de la Municipalité de Sainte-Claire ».

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

441-2014 Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, en ajoutant le point 11.2.1 « Motion de félicitations à l'organisation du Tournoi de balle rapide de Bellechasse ».

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014

442-2014 Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 tel que présenté.

4. DOSSIER(S) — ADMINISTRATION

4.1. Autorisation de participation aux assises annuelles 2014 de la Fédération québécoise des municipalités, les 25, 26 et 27 septembre 2014, au Centre des congrès de Québec

Considérant la tenue des assises annuelles 2014 de la Fédération québécoise des municipalités, les 25, 26 et 27 septembre 2014, au Centre des congrès de Québec;

Considérant l'intérêt manifesté par le maire et quelques membres du conseil de participer à cette rencontre de dirigeants municipaux;

Considérant que les membres du conseil conviennent qu'il serait opportun que la municipalité soit représentée aux assises annuelles de la FQM;

443-2014 Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers

Que Mme Denise Dulac, mairesse, soit déléguée par le conseil de la Municipalité de Sainte-Claire afin de participer aux assises annuelles de la FQM qui se tiendront les 25, 26 et 27 septembre 2014, au Centre des congrès de Québec;

Que la Municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

4.2. Résolution autorisant le directeur général à procéder à une offre d'emploi pour le poste de directeur des services publics et urbanisme

444-2014

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à faire paraître une offre d'emploi de directeur des services techniques et urbanisme dans les journaux appropriés et sur le site de Québec municipal.

Que le comité de sélection soit formé de : M. Dany Fournier, directeur général/secrétaire-trésorier, Mme Denise Dulac, mairesse et les conseillers MM. Jean-Marc St-Jean et Gaston Fortier.

4.3. Demande de l'École Morissette – Dossier brigadier scolaire sur la rue de la Fabrique

Madame Denise Dulac, mairesse, se retire de toute discussion et prise de décision dans ce dossier, considérant un intérêt pour cet item.

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de la part de l'école Morissette afin de défrayer les frais pour la présence d'un brigadier scolaire dans le secteur de la rue de la Fabrique (en face de l'école);

ATTENDU que lors d'un évènement tragique qui s'est produit en 1999, une recommandation avait été faite par la Sûreté du Québec de Bellechasse afin d'avoir la présence d'un adulte durant la sortie des élèves, et ce, dans le secteur de la rue de la Fabrique;

ATTENDU que la municipalité désire avoir une entente à long terme avec l'école Morissette;

Pour ces motifs;

445-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers de verser un montant de 1 000 \$ par année et ce, pour les quatre (4) prochaines années soit : 2014–2015, 2015-2016, 2016- 2017 et 2017-2018. Ledit montant sera versé en deux (2) versements égaux soit en septembre et mars de chaque année.

4.4. Avis de motion – règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

Mme Denise Dulac revient à la séance.

Je soussignée, Guylaine Aubin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

Guylaine Aubin, conseillère

5. DOSSIER(S) — SERVICES PUBLICS :

5.1. Résultats de l'ouverture des soumissions – solidification d'un ponceau de la route Ste-Caroline

Considérant l'ouverture des soumissions sur invitation pour la solidification d'un ponceau de la route Ste-Caroline;

Considérant que la municipalité a invité deux entrepreneurs de la région, selon les exigences du Code municipal;

Considérant qu'une offre a été reçue soit par *Les Excavations Lafontaine inc.* au montant de 35 266,06 \$,

446-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de l'entreprise *Les Excavations Lafontaine inc.*, selon le prix fourni dans la soumission déposée le 7 juillet 2014. Le coût sera défrayé de la façon suivante : 7 811 \$ à même le budget d'opération de l'année 2014 et le résiduel de 24 000 \$ par l'excédent accumulé non affecté de la municipalité.

5.2. Résolution retenant les services de l'entrepreneur peintre Pierre Dumas – bâtiment salle Alfred Gagnon

Attendu que la Municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$, selon le Code municipal à l'article 936;

447-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat à l'entrepreneur Pierre Dumas pour peindre l'extérieur de la salle Alfred Gagnon, selon l'offre déposée le 15 novembre 2013 pour un montant de 11 350 \$ plus taxes. Le coût sera défrayé à même le budget d'opération de l'année 2014.

5.3. Rétrocession d'une parcelle de terrain en faveur de Nancy Paré et Réjean Gosselin et constitution d'une servitude de puisage d'eau

ATTENDU QU'en 2003, il a été convenu entre la Municipalité, Nancy Paré et Réjean Gosselin de procéder à l'extinction du bail emphytéotique publié à Dorchester, 10

janvier 1972, sous le numéro 144 598, et affectant une partie du lot autrefois connu et désigné comme étant le lot 187-1 ptie, paroisse de Sainte-Claire, circonscription foncière de Dorchester, maintenant connu et désigné comme étant une partie du lot 4 513 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Dorchester.

ATTENDU QUE les parties désirent maintenant procéder à ladite transaction;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de ne pas engager d'arpenteur-géomètre, et de constituer la servitude de puisage d'eau et de passage sur la parcelle rétrocédée, de manière générale ;

EN CONSÉQUENCE,

448-2014

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers :

1. d'autoriser Me Jessie Labrecque, notaire, à préparer un acte de rétrocession dans lequel se trouvera également une constitution de servitude de puisage d'eau et de passage ;

2. d'autoriser Mme Denise Dulac, mairesse et M. Dany Fournier, directeur général & secrétaire-trésorier à signer ledit acte en présence du notaire lorsque celui-ci sera prêt, et ce, dans les meilleurs délais.

6. DOSSIER(S) — AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1. Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil d'une municipalité d'adopter un règlement pour exiger la conclusion d'une entente aux travaux municipaux comme condition préalable à la délivrance d'un permis ou d'un certificat;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 7 avril 2014;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté le 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a eu lieu le 9 juin 2014;

En conséquence,

449-2014

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le Règlement no 2014-609 intitulé « Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ».

Voir le règlement complet en annexe.

6.2. Avis de motion pour un règlement de modification du règlement de zonage

Je soussigné, Clément Pouliot, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage 2004-506, dans le but de créer une zone agricole-industrielle 106-AI, à même la zone 100-A.

Clément Pouliot, conseiller

6.3. Adoption du second projet de règlement numéro 2014-612 - modification du règlement de zonage 2004-506 dans le but de créer une zone agricole - industrielle 106-AI, à même la zone 100-A.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir une nouvelle zone Agricole-Industrielle en fonction des usages existants;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la municipalité par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique tenue le 7 juillet 2014 pour expliquer le projet de règlement;

En conséquence,

450-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le second projet de Règlement no 2014-612 intitulé « Règlement de modification du règlement de zonage 2004-506 dans le but de créer une zone agricole – industrielle 106-AI, à même la zone 100-A » :

Article 1

Le règlement de zonage 2004-506 est modifié par la création d'une nouvelle zone Agricole-Industrielle 106-AI, à même la zone agricole 100-A. Le plan de zonage est modifié tel qu'il apparaît à l'annexe 1 du présent règlement et est applicable sur les lots 4 900 585 et 4 900 586.

Article 2

Le présent règlement modifie la grille de spécification des usages de l'annexe 1 dont il est référence à l'article 18 du règlement 2004-506, de façon à ajouter à la grille de spécification la zone 106-AI, dans laquelle seront autorisés les usages suivants :

- commerces et services reliés à l'agriculture
- industrie légère
- transformation première de produits agricoles sans nuisances
- agriculture de type 1
- complémentaire à l'agriculture

Article 3

Les normes d'implantation relatives à la zone 106-AI seront :

- Marge de recul avant : 10 mètres
- Marge de recul latéral : 2 mètres
- Marge de recul arrière : 4 mètres
- Hauteur minimale : 3.5 mètres

Ces normes feront partie de la grille de spécification des usages de l'annexe 1.

Article 4

Toutes les autres dispositions du règlement de zonage 2004-506 demeurent et continuent de s'appliquer.

Article 5

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE LE 7 JUILLET 2014

DENISE DULAC, MAIRESSE

DANY FOURNIER, dir. général & secr.-trésorier

6.4. Avis de motion pour un règlement de modification du règlement de zonage

Je soussigné, Gaston Fortier, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage 2004-506, de façon à agrandir la zone 37-I à même la zone 103-A.

Gaston Fortier, conseiller

6.5. Adoption du second règlement numéro 2014-613 - modification du règlement de zonage 2004-506 de façon à agrandir la zone 37-I à même la zone 103-A

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a acquis le lot 3 713 121 situé dans la zone agricole 103-A et en partie à l'intérieur du périmètre urbain dans le secteur du parc industriel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut modifier le zonage de la partie située à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la Municipalité par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique tenue le 7 juillet 2014 pour expliquer le projet de règlement;

En conséquence,

451-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le second projet de Règlement no 2014-613 intitulé « Règlement de modification du règlement de zonage 2004-506 de façon à agrandir la zone 37-I à même la zone 103-A » :

Article 1

Le règlement de zonage 2004-506 est modifié de façon à inclure dans la zone 37-I, toute la partie du lot 3 713 121 située à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité.

Article 2

Toutes les dispositions et usages autorisés dans la zone 37-I s'appliquent à cette partie du lot 3 713 121 située à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité.

Article 3

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE LE 7 JUILLET 2014

DENISE DULAC, MAIRESSE

DANY FOURNIER, dir. général & secr.-trésorier

6.6. Avis de motion pour un règlement de modification du règlement de zonage

Je soussignée, Claudia Morin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage 2004-506 autorisant la construction d'habitations multifamiliales dans un secteur de la zone 6-Ha.

Claudia Morin, conseillère

6.7. Adoption du second projet de Règlement numéro 2014-614 - règlement de modification du règlement de zonage 2004-506 autorisant la construction d'habitations multifamiliales dans un secteur de la zone 6-HA

CONSIDÉRANT que le conseil municipal veut autoriser certains usages résidentiels dans la zone 6-Ha;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la municipalité par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique tenue le 7 juillet 2014 pour expliquer le projet de règlement;

En conséquence,

452-2014

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc St-Jean et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le second projet de Règlement no 2014-614 intitulé « Règlement de modification du règlement de zonage 2004-506 autorisant la construction d'habitations multifamiliales dans un secteur de la zone 6-HA » :

Article 1

Le règlement de zonage 2004-506 est modifié de façon à autoriser un nouvel usage résidentiel dans la zone 6-Ha.

Article 2

Le présent règlement modifie la grille de spécifications des usages de l'annexe 1 dont il est référence à l'article 18 du règlement 2004-506, de façon à autoriser la construction d'habitations multifamiliales dans un secteur de la zone 6-Ha, ce secteur étant décrit comme suit : une bande de terrain de \pm 45 mètres de profondeur faisant partie du lot 5 307 560 située entre la rue projetée au plan de cadastre daté du 31 octobre 2013, préparé par Jonathan Roy, arpenteur-géomètre, Minute 1820, Dossier 2864, et les lots 3 713 416 et 3 713 413, incluant le lot 5 307 553 jusqu'à la limite du lot 3 713 415.

Article 3

La hauteur maximale permise pour les habitations multifamiliales de ce secteur sera de 13 mètres.

Article 4

Toutes les autres dispositions du règlement de zonage 2004-506 demeurent et continuent de s'appliquer.

Article 5

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE LE 7 JUILLET 2014

DENISE DULAC, MAIRESSE

DANY FOURNIER, dir. général & secr.-trésorier

6.8. Adoption du projet de règlement 2014-616 - modification du règlement de zonage 2004-506 dans le but d'autoriser un nouvel usage dans un secteur de la zone 7-Ha;

CONSIDÉRANT qu'un projet de développement domiciliaire a été déposé au conseil municipal pour le prolongement de la rue Fournier;

CONSIDÉRANT les avis favorables reçus du Comité consultatif de la municipalité;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la municipalité par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

En conséquence,

453-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de Règlement no 2014-616 intitulé « Règlement de modification du règlement de zonage 2004-506 dans le but d'autoriser un nouvel usage dans un secteur de la zone 7-Ha ».

Article 1

Le règlement de zonage 2004-506 est modifié de façon à autoriser un nouvel usage dans un secteur de la zone 7-Ha, plus précisément dans le prolongement de la rue Fournier sur le lot 3 713 374 du cadastre du Québec.

Article 2

Le présent règlement modifie la grille de spécifications des usages de l'annexe 1 dont il est référence à l'article 18 du règlement 2004-506, de façon à autoriser sur le lot 3 713 374 dans la zone 7-Ha , l'usage « habitation unifamiliale en rangée» tel que défini à l'article 16 du règlement de zonage 2004-506.

Article 3

Tous les autres usages et normes d'implantation autorisés dans la zone 7-Ha, demeurent et continuent de s'appliquer.

Article 4

Toutes les autres dispositions du règlement de zonage 2004-506 demeurent inchangées.

Article 5

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE LE 7 JUILLET 2014

DENISE DULAC, MAIRESSE

DANY FOURNIER, dir. général & secr.-trésorier

6.9. Avis de motion pour un règlement de modification du règlement de zonage

Je soussigné, Luc Vaillancourt, conseiller donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement de zonage 2004-506 afin d'intégrer de nouvelles normes visant à permettre ou prohiber certains usages complémentaires tels que l'entreposage de granules de bois, les fournaises extérieures et les spa ; à prévoir dans quelles zones ces usages peuvent être implantés et à établir les normes d'implantation et les conditions dans lesquelles ces usages peuvent être aménagés.

Luc Vaillancourt, conseiller

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Suivi du Comité Familles et Aînés

7.2. Résolution d'appui à l'association AQAIRS – Dossier pour le remplacement des systèmes de réfrigération

ATTENDU que la municipalité est présentement à faire une étude de faisabilité pour le remplacement de ses systèmes de réfrigération au Complexe sportif de Sainte-Claire;

ATTENDU que la municipalité devra remplacer ses systèmes de réfrigération d'ici 2020;

ATTENDU que les délais requis pour l'étude des dossiers et de répondre aux demandes, un lancement de la deuxième phase en juillet 2014 permettrait aux municipalités d'inclure les montants de leur participation financière dans leur budget 2015 et de planifier les travaux en dehors de la période d'opération, soit durant l'été;

Pour ces motifs;

454-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu unanimement par les conseillers d'appuyer *l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives* afin de demander au ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir de lancer le plus rapidement possible la deuxième phase du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22.

Que cette résolution soit transmise à la députée et ministre du Tourisme et responsable de la région Chaudière-Appalaches.

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

455-2014

Il est proposé par M. le conseiller Clément Pouliot et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 7 juillet 2014, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

11.1.1. Demande de commandite de la Table Action Solidarité Bellechasse

456-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Aubin et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 50 \$, à la Table Action Solidarité Bellechasse afin de remercier les gens de leur présence lors du point de presse du 16 septembre prochain.

11.1.2. Lettre Tournoi de golf Prévost Car 2014

457-2014

Il est proposé par M. le conseiller Luc Vaillancourt et résolu unanimement par les conseillers d'accepter de contribuer au tournoi de golf Prévost Car 2014 pour un montant de 150 \$.

11.2. Varia

11.2.1. Motion de félicitations à l'organisation du Tournoi de balle rapide de Bellechasse

M. le conseiller Gaston Fortier présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de l'organisation du Tournoi de balle rapide de Bellechasse tenu les 4,5 et 6 juillet dernier à Sainte-Claire et à Saint-Gervais.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Sainte-Claire, les membres du conseil municipal félicitent l'ensemble de l'organisation pour leur implication et leur engagement lors du 1^{er} Tournoi international de balle rapide sur les territoires de Sainte-Claire et de Saint-Gervais.

12. Période de questions des citoyens

- Un citoyen informe les membres du conseil que le camion d'ordures de la MRC de Bellechasse ramasse les matières résiduelles très tôt le matin dans son secteur, la demande sera acheminée au responsable de la MRC.
- Informations sur le délai de la pose du pavage dans les rues de la municipalité.
- Demande d'information sur certaines dépenses du mois de juin.
- Demande d'information sur l'offre d'emploi d'un directeur des services techniques et d'urbanisme.

13. Levée de la séance

458-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Claudia Morin et résolu que la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Denise Dulac, mairesse